

PRIME TRANSPORT



LE SAVIEZ-VOUS ?

La prime transport s'applique à toutes les entreprises quel que soit leur effectif. Tout employeur qu'il soit du secteur privé ou public situé sur le territoire français est tenu de prendre en charge 50% du coût des abonnements de transports souscrits par ses salariés pour leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail (ce dispositif s'étend également aux locations de vélo). Cette prise en charge doit être mentionnée sur le bulletin de paie et est exonérée de charges sociales (y compris la CSG et la CRDS) ainsi que d'impôt sur le revenu.

Plus d'informations sur
MOBILITE.AGGLOPOLE.FR

ET SI ON ADOPTAIT UN PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ENTREPRISE ?



Création graphique : Graphiteine.fr

Plus d'informations sur :
MOBILITE.AGGLOPOLE.FR



POUR VOTRE ENTREPRISE

ENGAGEMENT **ÉCOLOGIQUE**



Le PDE est un levier essentiel pour réduire l'empreinte carbone de votre entreprise. En encourageant des modes de transport alternatifs à la voiture, vous pouvez diviser par deux les émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail de vos collaborateurs*. Cela permet également de valoriser l'engagement environnemental de votre entreprise et contribue à une image positive et responsable.

OPTIMISATION **ÉCONOMIQUE**



Réduisez vos coûts relatifs au stationnement des voitures ou à la gestion des véhicules de société.

AMÉLIORATION **DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL**

Un PDE bien conçu contribue à réduire le stress et la fatigue liés aux trajets domicile-travail de vos salariés, améliorant ainsi leur bien-être. De plus, la pratique d'une activité physique comme le vélo ou la marche permet de préserver sa santé.

*source : ADEME



POUR VOS SALARIÉS

C'EST

ÉCOLOGIQUE



En optant pour des modes de transport alternatifs à la voiture, vous permettez à vos salariés d'adopter une démarche écologique. Les transports partagés émettent deux fois moins de CO2 que les véhicules personnels*, ce qui leur permet de contribuer activement à la protection de l'environnement.

CEST

ÉCONOMIQUE



Vous participez à la réduction des coûts liés aux trajets domicile-travail de vos équipes grâce à des solutions de transport plus économiques et à la Prime Transport.

C'EST

PRATIQUE ET CONFORTABLE



En choisissant des modes de transport alternatifs, vos salariés réduisent le stress quotidien lié à la conduite. Des outils sont mis à disposition sur le réseau comme l'application mobile qui permet à vos salariés de planifier leurs trajets à l'avance, de calculer les itinéraires, de suivre les bus en temps réel et de consulter les informations trafic du réseau SAMobilité.

Plus d'informations sur

MOBILITE.AGGLOPOLE.FR

